

**COMMUNE DE SAINT-RAPHAEL**  
**PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIES DE FORET**

Extrait du Plan de Zonage Réglementaire  
 intégrant les modifications approuvées par  
 Arrêté Préfectoral du 12 janvier 2009 et  
 les modifications prescrites par Arrêté Préfectoral  
 du 22 mai 2015

**La zone B0\_9 (nord Epsilon 1) est reclassée en zone B2**

- R Zone de risque très fort à fort
- B0 Zone de risque assez fort en attente d'équipements de protection
- B1 Zone de risque assez fort
- B2 Zone de risque moyen
- B3 Zone de risque modéré
- NCR Zone non concernée par le risque

VU et APPROUVE  
 Comme annexé à mon arrêté en  
 date de ce jour, **31 JUL. 2015**  
 Toulon, le.....  
 Le Préfet,



*Pierre SOUBELET*

